

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2016

(Annexe au Registre des Délibérations)

Election du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la nomination de M. Jean-Marie MUSQUET, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 6 octobre 2016**

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

**Décisions prises par M. le Maire en vertu de
l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales.**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Budget du service de l'Eau – Affectation des résultats 2015 au budget principal de l'E.P.T. Paris Terres d'envol.

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire, Mme BOUR, M. RANQUET, Mme SEGURA, M. VAZ, Mme LEMARCHAND, M. CARRE, Mme COMAYRAS, M. BOUMEDJANE, M. MIGNOT et Mme BUFFET ne prennent part au vote,

APPROUVE cette affectation des résultats de l'Eau pour l'exercice 2015 avec une reprise des résultats sur le budget principal de l'E.P.T. Paris Terres d'Envol comme suit :

L'excédent d'exploitation du budget de l'Eau en 2015, s'élève à **543 764.87 euros**. Conformément à la réglementation et à la nomenclature M14, il est intégralement affecté à la section d'exploitation en tant que dépense pour la commune du Blanc-Mesnil (678) et en tant que produit pour l'E.P.T. (778).

L'excédent d'investissement du budget de l'Eau en 2015, s'élève à **1 340 279.30 euros**. Conformément à la réglementation et à la nomenclature M14, il est intégralement affecté à la section d'investissement en tant que dépense pour la commune du Blanc-Mesnil (1068) et en tant que produit pour l'E.P.T. (1068).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 22	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 7

Budget du service de l'Assainissement –
Affectation des résultats 2015 au budget principal
de l'E.P.T. Paris Terres d'envol.

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire, Mme BOUR, M. RANQUET, Mme SEGURA, M. VAZ, Mme LEMARCHAND, M. CARRE, Mme COMAYRAS, M. BOUMEDJANE, M. MIGNOT et Mme BUFFET ne prennent part au vote,

APPROUVE cette affectation des résultats de l'Assainissement pour l'exercice 2015 avec une reprise des résultats sur le budget principal de l'E.P.T. Paris Terres d'Envol comme suit :

L'excédent d'exploitation du budget de l'Assainissement en 2015, s'élève à **501 468.58 euros**. Conformément à la réglementation et à la nomenclature M14, il est intégralement affecté à la section d'exploitation en tant que dépense pour la commune du Blanc-Mesnil (678) et en tant que produit pour l'E.P.T. (778).

L'excédent d'investissement du budget de l'Assainissement en 2015, s'élève à **689 045.70 euros**. Conformément à la réglementation et à la nomenclature M14, il est intégralement affecté à la section d'investissement en tant que dépense pour la commune du Blanc-Mesnil (1068) et en tant que produit pour l'E.P.T. (1068).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 22	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 7

E.P.T. Paris Terres d'envol - Avenant à la convention de mise à disposition de service.

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire, Mme BOUR, M. RANQUET, Mme SEGURA, M. VAZ, Mme LEMARCHAND, M. CARRE, Mme COMAYRAS, M. BOUMEDJANE, M. MIGNOT et Mme BUFFET ne prennent part au vote,

APPROUVE l'avenant pour la compétence « Politique de la ville – MOUS » à la convention de mise à disposition de services de la collectivité vers l'Etablissement Public Territorial « Paris Terres d'Envol ».

AUTORISE monsieur le Maire à le signer.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 22		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 7 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des chefs de service de Police Municipale.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les modalités d'attribution de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction, de l'I.A.T. et des I.H.T.S. pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale depuis le 1er janvier 2015 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31 Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Mise en conformité des modalités d'attribution de l'indemnité de performance et de fonctions (I.P.F.) pour les grades d'ingénieur en chef de classe normale et de classe exceptionnelle.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les modifications dans les modalités d'attribution de l'indemnité de performance et de fonctions

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Recours à un contractuel sur un emploi d'ingénieur en chef au titre de l'article 3.3.2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal,

PERMET le recours à un agent non titulaire sur le fondement de l'article 3-3-2° sur un emploi d'ingénieur en chef territorial déjà existant au tableau des emplois pour l'emploi de directeur de l'aménagement du territoire ;

INDIQUE que l'agent aura en charge notamment de :

- participer à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre et d'évaluation, en particulier en matière d'urbanisme et de l'aménagement du territoire,
- participer au comité de direction générale,
- superviser le management des services de son secteur de délégation (services concernés : Urbanisme / Aménagement du territoire / Développement économique / Politique de la ville / Habitat-logement / Habitat indigne, marchands de sommeil et incivilités environnementales),
- piloter la stratégie de gestion et d'optimisation des moyens et des ressources en matière d'urbanisme et de l'aménagement du territoire,
- piloter les différents projets stratégiques dans son secteur d'intervention,
- assurer une veille juridique et réglementaire.

INDIQUE que le niveau de recrutement et de rémunération est fixé au sein de cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux. Une évolution salariale pourra être envisagée au regard des grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs en chef.

Le régime indemnitaire prévu pour les titulaires du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux pourra être servi à l'agent contractuel.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Recours à un contractuel sur un emploi d'ingénieur en chef au titre de l'article 3.3.2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
	Médecin praticien TNC 4/35ème	2	-1	1
	Médecin praticien TNC 6/35ème	0	+1	1
	Chirurgien-dentiste TNC 6/35ème	0	+1	1
Filière médico-sociale				
ATSEM	ATSEM principal de 2ème classe	20	-2	18
Agents sociaux territoriaux	Agent social de 2ème classe	10	+1	11
Agents sociaux territoriaux	Agent social de 1ère classe	2	+1	3
Filière animation				
Animateurs territoriaux	Animateur principal de 2ème classe	7	-1	6
Animateurs territoriaux	Animateur	28	-2	26
Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation de 1ère classe	9	-1	8
Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation de 2ème classe	59	+4	63
Filière police municipale				
Chefs de service de police municipale	Chef de service de police municipale	0	+1	1

Modification du tableau des effectifs (suite).	Filière technique				
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 2ème classe TNC 28/35ème	1	-1	0
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 2ème classe TNC 24,50/35ème	0	+1	1
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 2ème classe TNC 21/35ème	0	+1	1
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 2ème classe TNC 17,50/35ème	2	-1	1
	Filière culturelle				
	Professeurs d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	14	-1	13
	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC 10/20ème	2	-1	1
	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC 6/20ème	0	+1	1
	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC 5,25/20ème	1	-1	0
	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 12/20ème	0	+2	2
	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 4/20ème	3	-1	2
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique TNC 7/20ème	0	+1	1	

Modification du tableau des effectifs (suite).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'opération de couverture de tennis au stade Paul Eluard.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la réserve parlementaire et de signer tout document se rapportant à ce dossier ;

APPROUVE le plan de financement ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Mise en place d'une grille tarifaire pour participations familiales au titre de l'accès aux activités organisées au sein des centres socioculturels et des maisons de quartier – Fixation de la grille tarifaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la grille tarifaire par activité.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Acquisition de la parcelle AW 674p d'une contenance de 25m² dans le cadre de la réserve C4 pour élargissement de la voie au droit du 33, avenue de la République / 1, avenue Jules Massenet.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition par la Ville de la parcelle AW 674p d'une contenance de 25 m² à inclure dans le domaine public communal, pour un montant de 8 587,00 €;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les actes et autorisations afférents ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Acquisition d'une partie de la parcelle AW 815p : emprise foncière de 11 m² de terrain à l'angle de la place Gabriel Péri et de la rue Meyerbeer pour permettre l'élargissement du carrefour.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition par la Ville de la parcelle AW 815p d'une contenance de 11 m² à inclure dans le domaine public communal, pour un montant de 3 190,00 €;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les actes et autorisations afférents ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Projet urbain en centre ville : désaffectation, déclassement des parcelles AW 1388 et AW 827 – Place Gabriel Péri et Claude Terrasse / République et approbation de la cession des parcelles AW 1388 et AW 827.

Le Conseil Municipal,

CONSTATE la désaffectation de la parcelle AW 1388 – Place Gabriel-Péri, suite au constat de Maître Eric LAURIOL, huissier de justice, en date du 20 octobre 2016 attestant que l'emprise du terrain est close et inaccessible ;

PRONONCE le déclassement de la parcelle AW 1388 – Place Gabriel-Péri ;

APPROUVE la cession de la parcelle AW 1388 – Place Gabriel-Péri au prix de 944 000 euros H.T. ;

CONSTATE la désaffectation de la parcelle AW 827, à l'angle de la rue Claude Terrasse et de l'avenue de la République, suite au constat de Maître Eric LAURIOL, huissier de justice, en date du 20 octobre 2016 attestant que l'emprise du terrain est close et inaccessible et qu'aucun service public y est rendu ;

PRONONCE le déclassement de la parcelle AW 827, à l'angle de la rue Claude Terrasse et de l'avenue de la République ;

APPROUVE la cession de la parcelle AW 827, à l'angle de la rue Claude Terrasse et de l'avenue de la République au prix de 992 000 euros H.T.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Zone du Coudray – Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité pour l'exercice 2015, du bilan prévisionnel actualisé et de l'avenant n° 10 à la convention publique d'aménagement entre la Ville et la Séquano Aménagement.

Le Conseil Municipal,

Sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

APPROUVE l'ensemble des documents du Compte-Rendu Annuel à la Collectivités 2015 sur la zone du COUDRAY,

APPROUVE l'avenant n°10 à la convention publique d'aménagement sur la zone du Coudray entre SEQUANO Aménagement et la Ville,

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant n°10 correspondant,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Z.A.C. Gustave Eiffel – Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité pour l'exercice 2015 et du bilan prévisionnel actualisé.

Le Conseil Municipal,

Sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

APPROUVE l'ensemble des documents du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2015 de la ZAC Gustave Eiffel ;

APPROUVE le versement par la ville d'une participation de 2 500 000 €aux coûts des équipements publics ;

DIT que le versement de cette participation aux coûts des équipements publics s'effectuera en 2017 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Demandes de permis de démolir pour les propriétés communales sises 19, avenue d'Aulnay et du 20, avenue Baptiste Hurel.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de démolir sur les propriétés communales sises 19, avenue d'Aulnay et 20, avenue Baptiste Hurel,

AUTORISE monsieur le Maire à signer les permis de démolir correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 31 Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Attribution d'une subvention de fonctionnement à quatre amicales de locataires.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, au titre de l'année 2016, à l'amicale de locataires de la cité Alizard ;

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, au titre de l'année 2016, à l'amicale de locataires de la cité Bournonville ;

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, au titre de l'année 2016, à l'amicale de locataires de la cité des Quatre tours ;

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, au titre de l'année 2016, à l'amicale de locataires de la cité Vacher ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention de partenariat avec la C.P.A.M. pour faciliter l'ouverture des droits sécurité sociale dans le cadre de la permanence accès aux droits aux C.M.S. Rouquès et Lamaze.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de partenariat avec la C.P.A.M. pour faciliter l'ouverture des droits sécurité sociale dans le cadre de la permanence accès aux droits aux CMS Rouquès et Lamaze ;

AUTORISE monsieur le Maire à la signer ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention entre la société CNERGIE et la Ville dans le cadre des campagnes nationales d'économie d'énergie.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention entre la société CNERGIE et la Ville dans le cadre des campagnes nationales d'économie d'énergie ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention à l'A.D.G.C.L. 93.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 200 € à l'Association des Directeurs Généraux des Collectivités Locales et des Établissements Publics en Seine-Saint-Denis (A.D.G.C.L. 93) ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention à A.D.D.E.V.A. 93.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 € à l'Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis (A.D.D.E.V.A. 93) ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Modification du siège de la métropole du Grand Paris.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la modification du siège de la Métropole du Grand Paris.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32 Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9		

Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » ne prend pas part au vote.

Rapport d'activités du S.I.G.E.I.F. – Année 2015.

Le Conseil Municipal,

PREND acte, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, du rapport d'activités établi par Le S.I.G.E.I.F. (Syndicat Intercommunal de Gaz et de l'Electricité en Ile-de-France) au titre de l'année 2015.
